

Séance du lundi 11 septembre 2017

Convocation du Conseil Municipal le 4 septembre 2017 (affichage ce même jour), à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Reprise des enduits du Lavoir
- Travaux en cours
- Délibération modificative
- Convention SDIS
- Redevance GRDF
- Subventions association
- Affaires et questions diverses.

A 20 h 30, Monsieur Gérard CHAT, Maire, déclare la séance ouverte.

Présents : Gérard CHAT, Bernard CASSINA, Gérard VAN DER SLIKKE, David ANSEL, Annabelle BOUTOT, Philippe BERTIN, François BOURGUIGNON, Patrick EDOUARD, Chantal FAUVIOT, Franck GONTHIER, Nicole HERVIER, Joël MACHAVOINE, Thierry PERRIGNON.

Absente : Joëlle VOISIN pouvoir à Gérard CHAT

Annabelle BOUTOT est élue secrétaire de séance.

Emilie Laforge assiste également à la réunion.

François BOURGUIGNON regrette l'attitude désinvolte et à la limite de l'incorrection des employés de COLAS NE lors de la réfection de la rue du Vannage. Les travaux sont restés en l'état depuis fin juillet et le revêtement actuel est de très mauvaise qualité. Monsieur le Maire partage ces critiques et répond que les travaux seront achevés mercredi 13 septembre 2017.

REPRISE DES ENDUITS DU LAVOIR

Pour faire suite à la consultation relative à la réfection des enduits du lavoir, la commission travaux s'est réunie le 2 août dernier.

Nous avons consulté les trois artisans du village.

Les offres reçues sont les suivantes :

- Monsieur COQUILLAT : 5 043.70 € HT soit 5 548.07 € TTC
- Monsieur HABERT : 6 986.00 € HT soit 7 684.60 € TTC
- Monsieur DA SILVA SANTOS : 3 459.00 € HT soit 4 150.80 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir le devis de Monsieur DA SILVA SANTOS Donatien pour un montant de 3 459.00 € HT.

TRAVAUX EN COURS

- Le parking du cimetière est terminé.

- Concernant la tranche d'assainissement, la consultation relative à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de raccordement en domaine privé au réseau d'assainissement est terminée. Nous attendons l'analyse des offres par l'Agence Technique Départementale (ATD).

- La consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un trottoir Rue de Joigny est terminée. L'ouverture des plis a eu lieu ce matin. L'ATD analyse les offres. Le Maire informe que quatre offres ont été reçues et que le montant de la maîtrise d'œuvre est compris entre 12 408 € HT et 19 440 € HT. Après une analyse plus approfondie, la décision sera prise au prochain conseil municipal.

- Un filet au-dessus du city-stade a été installé afin d'éviter l'envoi des ballons dans les propriétés voisines. Ce filet doit être réglé et inclus dans le projet de création du city-stade.

DELIBERATION MODIFICATIVE

Afin de régler des dépenses affectées au projet de vestiaires au terrain de football, il convient d'ouvrir des crédits au chapitre 23 des dépenses d'investissement. Ce chapitre permet de régler des factures sur une opération qui ne pourra être achevée durant l'exercice comptable, ce qui est le cas.

Il est donc proposé les modifications de crédits suivantes :

Chapitre 21 dépenses d'investissement du budget primitif 2017 : - 3 000 €
Chapitre 23 dépenses d'investissement du budget primitif 2017 : + 3 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote la décision modificative du budget primitif 2017 de la commune comme présentée ci-dessus.

CONVENTION SDIS

Il est proposé de passer une convention entre notre Centre de Première Intervention (CPI) et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Yonne (SDIS). Cette convention permettrait de soutenir notre CPI, de l'aider à participer aux formations. Actuellement notre CPI ne peut plus intervenir sur les feux. Ce qui a suscité beaucoup d'interrogations des administrés suite à l'incendie qui a ravagé une exploitation agricole.

Seuls six pompiers volontaires forment notre CPI, ce qui est le nombre minimum pour maintenir notre centre. Les conseillers municipaux souhaitent tout mettre en œuvre pour maintenir notre CPI en ayant bien conscience, qu'à terme, il est vraisemblable que ce CPI soit intégré à une unité plus importante.

REDEVANCE GRDF

La redevance d'occupation du domaine public 2017 GRDF s'élève à 424 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge le maire de solliciter le versement de la redevance de 424 € auprès de GRDF pour l'année 2017.

SUBVENTION ASSOCIATION

- Lors du vote du budget, il avait été demandé à toutes les associations de bien vouloir apporter un bilan financier et d'activités afin de permettre au conseil municipal d'attribuer les subventions dans les conditions réglementaires et équitables. L'Association Sportive de football de Senan a remis son bilan il y a quelques jours. Simultanément une nouvelle association de football a été créée ; Senan Club Football. Les deux associations sollicitent une subvention.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, décide d'attribuer 350 € (trois cent cinquante euros) à l'Association Sportive de football de Senan et 150 € (cent cinquante euros) à Senan Football Club.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- Suite à l'arrêt des Nouvelles Activités Périscolaires, les heures de Marie-Agnès PETIT sont donc diminuées de 3 heures par semaine soit 23 heures par semaine.

- Festival Sen'en Fête : François BOURGUIGNON donne un rapide bilan de cette troisième édition. Ce fut un succès même s'il y a eu un peu moins de participants, environ 600 personnes le samedi soir contre 700 l'an passé. Concernant le dimanche, le vide-grenier a connu la même fréquentation que les années précédentes. Les exposants semblent plus satisfaits d'être installés sur le terrain de football car ils peuvent garder leur véhicule près d'eux. Les activités des associations ont bien fonctionné. Il se peut cependant que les activités associatives proposées le samedi permettaient d'attirer davantage de familles. Nous ferons un bilan avec l'ensemble des bénévoles. Un pot de remerciement est prévu vendredi prochain en mairie à 19 heures. François BOURGUIGNON remercie encore vivement les bénévoles qui ont œuvré avant, pendant et après la manifestation.

- Fête du Lavoir : Philippe BERTIN se réjouit également de la réussite de la fête du lavoir. Le bilan financier n'a pas encore été réalisé mais tout s'est très bien passé, fréquentation légèrement inférieure sans doute à cause de la météorologie.

- Franck GONTHIER signale qu'un poids lourd venant de Villiers sur Tholon a dû faire marche-arrière car il n'a pas pu prendre le virage à l'entrée du village Rue des Autels. Ce n'est pas la première fois que cela se produit et les poids lourds dégradent les habitations situées de part et d'autre du virage. Monsieur le Maire informe qu'un arrêté municipal interdisant la circulation des véhicules de plus de 7,5 tonnes sauf engins agricoles vient d'être pris. Les panneaux de signalisation seront posés en fin de semaine.

- Chantal FAUVIOT fait à nouveau part des dangers générés par les rues débouchant sur la rue des Bordes, en particulier la rue des Autels. Monsieur le Maire s'engage à prendre contact avec les services départementaux pour envisager les solutions possibles.

- Nicole HERVIER déplore un manque de signalisation sur les rues adjacentes à la rue de Paris. Les tracés anciens sont toujours visibles alors que les panneaux Stop n'existent plus. Monsieur le Maire annonce que les

revêtements seront prochainement refaits ce qui effacera ces tracés.

- David ANSEL fait part au conseil municipal de la mise en place de l'atelier Multisports le mardi de 16 h 45 à 17 h 45 pour les enfants de 6 à 12 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 35.

Nombre de conseillers		
En exercice : 14	Présents : 13	Ayant pris part aux votes : 14
Gérard CHAT	Joëlle VOISIN <i>Pouvoir à Gérard CHAT</i>	Bernard CASSINA
Gérard VAN DER SLIKKE	David ANSEL	Thierry PERRIGNON
Patrick EDOUARD	Philippe BERTIN	Chantal FAUVIOT
Joël MACHAVOINE	Nicole HERVIER	François BOURGUIGNON
Annabelle BOUTOT	Franck GONTHIER	